

BUREAUX : RUE NAIN.

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; six mois, 23 fr.; un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; six mois, 27 fr.; un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, chez le bureau du journal, rue Nain, 1; à Lille, chez M. Béghin, Libraire, rue Grande-Chaussée; à Paris, chez M. Havaux, Laflotte-Bullier, 4, rue place de la Bourse; à Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 17, 7 02, 8 12, 9 48, 11 37, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 45, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 08, 8 43, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 46, 5 03, 6 03, 8 13, 10 22, 11 31, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 6 50, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 45, 5 45, 7 55, 9 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 6 53, 8 03, 9 41, 11 28, 12 17, 1 47, 3 33, 5 02, 6 06, 7 28, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 43, 7 53, 9 31, 11 18, 12 05, 3 21, 4 50, 5 57, 7 10, 9 10

BOURSE DE PARIS

DU 19 JUIN	
3 0/0	56 ..
4 1/2	80 55
Emprunt 1871	89 95
Emprunt 1872	91 ..
DU 20 JUIN	
3 0/0	56 05
4 1/2	80 25
Emprunt 1871	90 ..
Emprunt 1872	91 20

ROUBAIX, 20 JUIN 1873

LETTRE DE VERSAILLES.

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Versailles, 19 juin.

Bien avant l'ouverture de la séance la foule se presse dans les couloirs. La discussion que l'on prévoit de voir s'engager sur l'autorisation des poursuites, a attiré le public des grandes séances; chacun échange ses opinions; il ressort des conversations des députés que la majorité sera considérable et que 450 à 500 députés voteront les conclusions de la commission; parmi les orateurs désignés pour prendre la parole on cite pour l'extrême gauche MM. Cazot et Gambetta; pour le centre gauche MM. Jozon et Laboulaye; pour la droite MM. Baragnon et Depeyre; le garde des sceaux, M. Ernoul, ne prendrait la parole que si l'ancien garde des sceaux, M. Dulaure, s'engageait dans le débat. On dit cependant que le débat pourrait bien ne pas offrir l'intérêt que l'on espère. L'extrême gauche semblait résolue à se tenir en dehors de la discussion; dans ce cas M. Depeyre ne parlerait point et la discussion resterait circonscrite sur le terrain purement judiciaire.

La séance s'ouvre à trois heures, c'est M. Jozon qui prend la parole, au nom d'un grand nombre de ses amis de la gauche; il repoussera la demande des poursuites; on fait non un acte de justice mais un acte politique.

Le discours de M. Jozon est prononcé d'une voix claire et perçante et laisse l'Assemblée indifférente. La gauche appuie faiblement l'orateur, il n'a ni le tempérament qui convient pour soulever les applaudissements de ses amis, ou provoquer l'irritation de ses adversaires. M. Jozon avait commencé son discours en répudiant très-énergiquement les actes et les hommes de la Commune. Mais M. Jozon n'est pas une notoriété même démocratique, et cette déclaration un peu tardive, qui ressemble à un argument oratoire, trouve la droite insensible; à gauche un petit groupe approuve, mais la majorité demeure froide; évidemment M. Jozon est un avocat qui discute une thèse, ce ne sera jamais un orateur qui conquerra une Assemblée, ou un tribun qui soulèvera les masses.

Que fera le centre gauche? disait-on voici M. Laboulaye qui monte à la tribune; M. Laboulaye, prodige d'ordinaire, est aujourd'hui concis; ce n'est pas en effet un discours qu'il prononce, c'est une communication qu'il vient

faire au nom de ses amis. Le centre gauche votera les poursuites; hâtons-nous de féliciter ce groupe, dont la netteté dans les idées est ordinairement le moindre des mérites. Aujourd'hui il est net, et son argumentation logique. « La politique entre-t-elle pour quelque chose dans les débats. — Peut-être, mais nous n'avons pas à nous en préoccuper. » Qui ou non les faits reprochés à M. Ranc sont-ils patents? Oui; dès lors, pourquoi constituer une exception en sa faveur, lorsque la justice a atteint tous ceux qu'elle a jugés coupables, pourquoi se dessaisirait-elle à l'égard de M. Ranc? Les faits existent; si M. Ranc est innocent, il établira son innocence devant les tribunaux; s'il est coupable, la justice doit être égale pour tous, et accomplir son devoir. M. Laboulaye est applaudi; la gauche, qui comprend qu'elle n'a plus à ménager ce groupe hésitant, murmure et s'exclame. M. Laboulaye regagne son banc et nous voyons non M. Gambetta lui-même, mais une de ses incarnations, M. Cazot, un homme du Sud qui parle provençal et s'exprime de ce ton doctoral, que les disciples essaient d'emprunter au maître.

Pourquoi pendant deux ans la justice civile ou militaire n'a-t-elle pas agi? L'ancien gouvernement a-t-il arrêté les poursuites, le nouveau les a-t-il ordonnées? Il s'agit de l'honneur des deux gouvernements et en réclamant l'enquête la minorité de la commission a accompli un devoir.

C'est M. Ernoul, ministre de la justice, qui répond à M. Cazot, avec sa parole chaude, ardente, colorée. Il prononce un discours qui soulève de longs applaudissements. Si M. Ranc est innocent ou si M. Ranc est coupable, il est du devoir de la justice de se prononcer, il est de l'honneur de M. Ranc non de lui raser les juges, mais de les réclamer. M. Parent a été acquitté, oui, mais M. Parent a été cité et a comparu. Tous les coupables et tous les inculpés auront des juges, c'est la dignité de notre gouvernement qui l'exige. Au lieu de protester, M. Ranc agirait plus noblement si, comme tant d'autres prévenus, il réclamait non l'impunité, mais un tribunal pour apprécier sa conduite. Ces dernières paroles, dans lesquelles on a voulu voir une allusion au maréchal Bazaine, provoquent un mouvement prolongé. M. Ernoul quitte la tribune au milieu des applaudissements de l'énorme majorité de l'Assemblée.

C'est M. Brisson qui lui succède. M. Brisson est, avec M. Cazot, le disciple favori de Gambetta; mêmes gestes, mêmes inflexions de voix, mais hélas! tout est étudié, récité, sans chaleur, sans éloquence, des paroles violentes, qu'aucune passion n'excuse, des déclarations qu'aucun souffle ne gonfle de l'indignation factice que l'on écoute comme une amplification de rhétorique, sans colère comme sans étonnement. M. Brisson est long, c'est son habitude, mais sa proximité à un terme et c'est alors que M. Duvergier de Hauranne apparaît.

Ce jeune orateur, dont la présence à la tribune a le don non d'irriter, mais

d'énervier l'Assemblée, n'est jamais embarrassé; il veut que le ministère donne sa parole d'honneur qu'il n'a pas pesé sur les résolutions du général Lamirault. M. Duvergier obtient son succès ordinaire et regagne sa place mécontent des autres mais fier de lui-même.

Il est cinq heures. M. Depeyre monte à la tribune; en quelques mots il rappelle le caractère du scrutin du 20 décembre, lors de l'interpellation de M. Raoul-Duval, caractère dénaturé par les interpellations de la gauche.

La clôture est prononcée à l'unanimité.

Le scrutin est ouvert. L'ordre du jour de M. Cazot obtient 200 voix, contre 430. Les conclusions de la commission sont approuvées par 485 voix contre 137.

CHRONIQUE

Toutes les lettres qui nous arrivent des différents points de la France nous font connaître l'excellent état de l'esprit public. Ce qui semble le plus remarquable, c'est l'indifférence absolue avec laquelle l'opinion accueille les attaques au moyen desquelles les journaux de gauche s'efforcent de passionner l'opinion contre le nouveau ministère. Tout le bruit fait autour de la circulaire de M. Pascal n'a eu aucun écho. Quant à M. Ranc, les conservateurs voient avec plaisir la justice reprendre son cours, et ce qui, jusqu'ici jusqu'ici paraissait suivre les meneurs de gauche ne semble prendre aucun intérêt à l'ancien membre de la Commune. En somme, le pays, désorienté par la politique de M. Thiers, retrouve sa voie, et reprend son sang-froid. Les radicaux, exaltés naguère par l'espoir d'un prompt succès, sont altérés et réduits à l'isolement de leur impuissance.

La Banque Nationale en Belgique vient de mettre en circulation des billets de 500 francs d'un nouveau type. Les vignettes sont imprimées en bleu, la valeur en noir et le fond du recto est ligné en une teinte légèrement rosée. Ils portent, du reste, comme les autres billets déjà émis, les signatures du gouverneur, du trésorier et du contrôleur des billets, appliquées au moyen de griffes.

Les coupures équivalentes de l'ancien type seront retirées de la circulation à mesure de leur rentrée dans les caisses de la Banque.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 19 juin 1873.

Toute l'attention est fixée en ce moment sur les débats relatifs aux poursuites contre le citoyen Ranc; on s'attend à des incidents orageux. Le télégraphe et mon collaborateur de Versailles s'empressent de vous les faire connaître. Les députés ne semblent pas mettre en doute que M. Ranc est en fuite.

On a distribué aujourd'hui aux députés l'exposé des motifs d'un projet de loi relatif à un crédit supplémentaire de trois millions 330,000 fr. pour les dépenses du service des prisons et de la déportation.

Les renseignements fournis par cet exposé des motifs pour régulariser ces crédits supplémentaires, sont instructifs et constatent l'augmentation de charges imposées au pays par les excès de la révolution.

Le nombre des condamnés de l'insurrection à la charge du ministère de l'intérieur a été en moyenne, pendant l'année 1873, de 3,889, savoir :

Condamnés subissant un emprisonnement d'un an et au-dessous en attendant leur transfèrement, 1,116;

Condamnés à plus d'un an d'emprisonnement ou à la détention, 1,234;

Condamnés à la déportation attendant leur embarquement, 1,539.

Il a fallu des travaux considérables pour installer ces nouveaux prisonniers soit dans les maisons départementales de correction, soit dans les maisons centrales et dans la citadelle de Belle-Isle en mer.

D'après les chiffres constatés les années précédentes et en tenant compte de la diminution du territoire de la France on avait évalué le nombre des individus qui seraient transférés par les voitures cellulaires à 19,000. Il s'est élevé à 32,154, soit 13,154 ou environ 10 0/0 au-delà des prévisions. Dans ce total, les condamnés de l'insurrection figurent pour 8,080, les détenus échangés avec l'Allemagne en vertu des conventions diplomatiques pour 307. Il y a lieu, d'ailleurs, de remarquer que 650 des premiers ont été dirigés sur la maison centrale d'Embrun, et qu'à raison de la difficulté des communications, les transfèrements dans cet établissement sont très-onéreux.

Il a fallu créer de nouvelles colonies

publiques et utiliser les colonies privées qui méritent le plus de confiance.

Voilà les beaux profits de la République et de la démagogie.

Le choix des abbés Langénieux, Pichenot, de Ladoue, Bataille pour l'évêché de Tarbes, l'archevêché de Chambéry, les évêchés d'Auch et d'Amiens, méritent une complète approbation. M. l'abbé Langénieux est un des ecclésiastiques les plus distingués et les plus influents de Paris, par son talent de prédicateur et d'administrateur. Du reste, il est juste de reconnaître que tous les choix épiscopaux, depuis la chute de l'Empire, sont irréprochables.

Le Saint-Père est, dit-on, très-affligé de voir que, dans l'ancien épiscopat français il reste encore deux ou trois prélats qui faisaient partie de la minorité du Concile du Vatican et qui, tout en ayant promulgué ses décrets, manifestent très-peu de bienveillance pour les membres de leur clergé dont les opinions s'étaient chaleureusement prononcées en faveur des résolutions du concile. Parmi ces prélats, on cite un archevêque qui occupe un siège pas très-éloigné de Paris.

P. S. Ce matin, toutes les sections du conseil supérieur du commerce se sont réunies et ont repoussé à l'unanimité le traité de M. Thiers, l'impôt sur les matières premières et la surtaxe de pavillons.

DE SAINT-CHÉRON.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Association des propriétaires d'appareils à vapeur du nord de la France (1).

La consommation du charbon pour le chauffage des machines à vapeur occasionne à tous les industriels une dépense considérable qui, malheureusement, a augmenté depuis un an dans des proportions effrayantes.

M. J. de Clercq, ingénieur en chef des mines, dans son rapport à M. le préfet du Nord, s'exprime en ces termes :

« Quand à l'économie du combustible, c'est une question qui dépend plutôt des consommateurs que des exploitants. Sans trouver des inventions nouvelles, beaucoup de grands consommateurs de houille peuvent l'économiser, je crois, en ayant des générateurs mieux installés. Pour économiser un générateur, on en établit avec de petites surfaces de chauffe, et, au lieu d'un nombre de tubes, on en établit un plus grand nombre, ce qui économise la force voulue qu'avec une grande consommation de houille : Que MM. les industriels changent cette manière d'agir et s'en trouveront bien. »

Cette observation de M. de Clercq est fort juste, mais l'étude des moyens pratiques les plus propres à réaliser des économies de combustible dans la production et l'emploi de la vapeur, soulève des questions si complexes et si variées, qu'il faut, pour tirer toute la quintessence possible du combustible des connaissances spéciales théoriques et surtout pratiques.

Les industriels, en général, quoique très-versés dans leur industrie, n'en ignorent pas moins bien des détails très importants qui concernent les chaudières et les machines à

(1) On sait que la Société industrielle du Nord accorde son bienveillant patronage à ce projet.

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 21 JUIN 1873

— 17 —

LE

BAPTÊME DU SANG

PREMIÈRE PARTIE X — (Suite)

M. de Kergor fit donc une entrée absolument réussie.

Il assura maître Tournebut du plaisir qu'il aurait à finir la journée près de lui, et adressa un madrigal fort galant à sa fille, M^{lle} Clémence, une jolie blonde qui se trouvait en ce moment près de son père. Puis, avec la souveraine aisance de l'homme bien né, qui se sent chez lui partout, il parcourut les groupes des travailleurs, trouvant un mot pour tous et disant à chacun précisément ce qu'il fallait lui dire, avec ce tact qui est, dit-on, la première vertu des princes en voyage, et des grands seigneurs sur leurs terres.

Un des batteurs, paysan narquois, vraie race de Normand, tendit son fléau au jeune officier, et lui demanda de finir la journée en battant la dernière gerbe.

M. Octave de Kergor était breton. Son nom l'indiquait assez. Plus d'une fois, dans sa première jeunesse, avant de

partir pour le Borda, vaisseau école de nos futurs amiraux, il s'était, sous les murs du château paternel, mêlé aux pénibles travaux des champs.

Il prit donc, sans crainte et sans embarras, l'instrument assez difficile à manier qu'on lui tendait, et, indifférent à l'entourage de connaisseurs qui l'examinaient, il attaqua sa gerbe, comme s'il eût été seul, avec une vigueur et une adresse qui lui concilièrent tous les suffrages. La paille brisée se tordait sous ses coups; le grain noir, sautant des ombelles déchirées, retombait sur la nappe blanche, avec le crépitement joyeux du grésil, quand il rebondit légèrement sur la vitre sonore. Une fine poussière s'élevait par la verge voltigeante, et traversée par un rayon oblique du soleil couchant, entourait le jeune homme d'un nimbe d'or rayonnant. Qu'on eût dit sa tête belle et fine ceinte d'une auréole.

Tous l'admiraient, et on l'applaudit comme on eût fait, sur la scène, d'un acteur qui aurait bien joué son rôle.

Assis sur un trône de gerbes que deux galants du village lui avaient élevé à l'ombre d'un grand pommier, sa tête brune et pâle un peu renversée en arrière, et appuyée au tronc rugueux du vieil arbre, père du nectar normand, Marthe, la belle farouche, cette sauvage enfant de la nature, dont le cœur jusqu'ici n'avait jamais battu dans sa poitrine de marbre, Marthe contemplant avec une émotion étrange cet inconnu

et doux tout à la fois, et dont la poétique beauté la fascinait, l'éblouissait, la charmait. Elle n'avait jamais rien vu qui lui ressemblât, ou qui pût seulement lui être comparé, et ses yeux, vaincus, fixés, rivés magnétiquement ne pouvaient plus se détacher de lui.

Et son être se remplissait de sensations nouvelles, inattendues, inconnues jusque-là, qui n'étaient ni sans joies ni sans douleurs. Elle s'absorbait, du reste, si complètement dans sa contemplation qu'elle oubliait tout le monde autour d'elle; elle ne voyait, elle ne regardait que ce jeune homme. Les autres avaient disparu; ils n'existaient pas.

Celui qui était l'objet de cette contemplation ardente n'en avait pas même conscience; car il ne s'occupait en ce moment que de sa gerbe et de son fléau, suivant ainsi le précepte du sage : Fais ce que tu fais, et pas autre chose!

Il n'avait pas encore eu le temps de prendre garde à la beauté de Marthe.

Cependant une main amie vint se poser tout à coup sur l'épaule de la jeune paysanne. Marthe, surprise, tressaillit sous cette pression légère; un frisson courut sur ses bras et fit trembler ses mains. Elle releva la tête, confuse, rougissante, craignant qu'on ne lût dans sa pensée pour y surprendre son doux et cher secret.

Sa meilleure amie, Clémence, la fille du fermier, se tenait debout devant elle. — Eh bien! à quoi donc songes-tu?

dit M^{lle} Tournebut à son amie.

— Moi? à rien!

— En effet, tu as l'air de dormir les yeux ouverts.

Pourquoi me réveiller, alors?

— Pour t'empêcher de rêver tout haut!

Marthe tressaillit, comme si son secret eût failli lui échapper.

— Tu sais, continua Clémence, que je vais donner un bouquet à M. le marquis?

— Tu as raison, si cela te fait plaisir! répliqua Marthe du ton le plus indifférent.

— Cela ne me fait, je te jure, ni plaisir ni peine. Mon père m'a dit : « Clémence, donne un bouquet à M. de Vimeuse! »

Je le donne, voilà tout! Mais je suis un peu embarrassée maintenant que M. de Kergor...

— Qui est-ce qui s'appelle M. de Kergor? demanda la fille de Lormeau, d'une voix si basse, que ce fut à peine si Clémence l'entendit.

— Eh, bien! c'est ce jeune homme, là-bas, qui vient d'arriver avec M. de Vimeuse, l'officier de marine. Il n'y a que lui de décoré ici — et il a un petit poignard à sa ceinture... Tiens, le vois-tu? celui qui bat le sarrasin... Ah! il se retourne de notre côté.

— Je le vois! murmura la jeune fille.

— Eh! bien, mon père veut que tu lui donnes un bouquet, comme moi j'en donne un au marquis.

— Eh! pourquoi cela?

— Pour qu'il ne soit pas jaloux? répondit Clémence en riant.

— Mais où veux-tu que je prenne ce bouquet? dit Marthe, il n'y a pas une fleur ici!

— Nous allons bien en trouver un! Le jardinier du château... qui s'y connaît, vient de m'envoyer le mien... Je te jure qu'il est superbe!

— Tu es bien bonne, fit Marthe avec un certain orgueil; mais, vois-tu, il ne faut rien partager!

— Alors, que vas-tu faire?

— Je ne sais pas encore!

Un signe, que maître Tournebut fit en ce moment à sa fille, interrompit la causerie des deux amies. Clémence alla s'occuper des préparatifs du retour. Il était temps, car le travail était à peu près terminé; on achevait de charger la paille sur les charrettes et de gonfler les sacs avec le grain nouveau.

Quant à Marthe, après un instant de réflexion, elle passa dans le champ voisin et coupa en pleine haie un magnifique rameau de genêts sauvages, couronné d'une triple grappe de fleurs d'or. Elle y joignit, comme verdure, deux branches de troëne; puis elle y ajouta deux touffes de bruyères roses; elle attacha le tout ensemble, par un nœud rustique, à l'aide de trois brins de jonc tressés solidement, et elle parvint ainsi à composer un bouquet qui ne devait rien qu'à la nature, mais qui lui empruntait